



**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

« Transports terrestres collectifs de personnes »

**Appel d'offres ouvert
(Article 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics)**

Numéro de marché :	N° MAO-2012-11
Date de notification :	

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le jeudi 13 décembre 2012 à 16h30.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 2 - OBJECTIF DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 - PROCÉDURE	4
ARTICLE 4 - ALLOTISSEMENT	4
ARTICLE 5 - DUREE DU MARCHE	4
ARTICLE 6 - VARIANTES ET OPTIONS	5
ARTICLE 7 - DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	5
ARTICLE 7 - MONTANT DU MARCHE, MODALITES DE FINANCEMENT ET AVANCE	5
7-1. MONTANT DU MARCHE	5
7-2. MODALITES DE FINANCEMENT	6
7-3. AVANCE	6
ARTICLE 9 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 10 - CONTENU DES OFFRES	7
10.1 : DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	7
10.2 : DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE	8
ARTICLE 11 - CRITERES D'ATTRIBUTION	8
ARTICLE 12 - DATE DE LANCEMENT ET DUREE DE LA CONSULTATION	10
ARTICLE 13 - MODALITES DE RETRAIT ET DE REMISE DES OFFRES	10
ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS	12
14.1 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13
14.2 : DOCUMENTS A PRODUIRE AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE	13
14.3 : AVIS D'INFORMATION DE LA DECISION	13
14.4 : DIFFERENDS ET LITIGES	14

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur :

AGROCAMPUS OUEST, représenté par Mr Grégoire Thomas, Directeur Général.

Comptable assignataire :

Mr l'Agent Comptable d'AGROCAMPUS OUEST.

AGROCAMPUS OUEST

65 Rue de Saint Briec

CS 84 215

35 042 Rennes Cedex

ARTICLE 2 - OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestation de transport collectif de personnes, sur demande, par l'utilisation d'autocar(s) avec chauffeur(s), mis en place par le titulaire.

Le public concerné est essentiellement les élèves et occasionnellement les personnels d'AGROCAMPUS OUEST, des sites de Rennes et Angers, lors des sorties organisées par l'établissement.

AGROCAMPUS OUEST est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel :

Il propose 4 cursus de formation d'ingénieur:

Deux sur le site de Rennes :

- ingénieur agronome
- ingénieur en agroalimentaire

Deux sur le site d'Angers :

- ingénieur en horticulture
- ingénieur en paysage

Les choix pédagogiques font largement appel aux sorties, principalement sous les trois formes suivantes :

- Sortie ponctuelle d'une demi-journée ou d'une journée, dans le département ou dans la région, en général pour une visite d'entreprise(s) ou tout autre type de contact avec des professionnels des secteurs en relation avec AGROCAMPUS OUEST.
- Voyage d'études de plusieurs jours, en France ou à l'étranger.
- Transport occasionnel d'étudiants pour des compétitions sportives.

Selon les cas, ces sorties regroupent, sous l'autorité d'un ou plusieurs enseignants accompagnateurs :

Classification principale : 60110000-2

ARTICLE 3 - PROCÉDURE

La présente consultation est réalisée par appel d'offres ouvert selon les dispositions prévues aux articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics (CMP) issu du décret n°2006-975 du 1er août 2006.

ARTICLE 4 - ALLOTISSEMENT

Le marché comporte deux lots distincts :

- Lot 1 : transport terrestre collectif en partance du site de Rennes
- Lot 2 : transport terrestre collectif en partance du site d'Angers

ARTICLE 5 - DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une période initiale de deux ans à compter de la date de notification.

Le marché pourra être reconduit deux fois par période successive d'un an (décision expresse du pouvoir adjudicateur adressée au titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la fin de la période en cours). La durée totale du marché ne pourra pas excéder quatre ans.

Durant cette période de 4 ans, si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

ARTICLE 6 - VARIANTES ET OPTIONS

Aucune variante n'est autorisée. Le marché ne prévoit pas d'option.

ARTICLE 7 - DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 - MONTANT DU MARCHE, MODALITES DE FINANCEMENT ET AVANCE

7-1. Montant du marché

Ces montants sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas l'établissement.

	Chiffre d'affaires TTC- 2010	Chiffre d'affaires TTC- 2011
Lot 1 : transport terrestre collectif en partance du site de Rennes	56 583€	51 590€
Lot 2 : transport terrestre collectif en partance du site d'Angers	32 817€	45 697€
TOTAL	89 400€	97 287€

7-2. Modalités de financement

Les prestations, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées selon les modalités suivantes : crédits de fonctionnement du budget concerné de l'Etablissement.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

7-3. Avance

Sans objet.

ARTICLE 9 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.A.T.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes financière et technique à compléter par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 10 - CONTENU DES OFFRES

La remise des offres suppose l'acceptation, par le candidat, de l'ensemble des dispositions contenues dans le DCE.

Les candidats devront obligatoirement présenter un dossier complet, établi en **langue française et en euros (€)**.

10.1 : Documents relatifs à la candidature

Les candidats fourniront :

- En cas de groupement, une lettre de candidature (ou formulaire type DC1) faisant apparaître le cas échéant les membres du groupement, les personnes habilitées à engager l'entreprise, dûment complété et signé en original, document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; Le candidat fournira une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public telle que fixée par l'article 43 du Code des Marchés Publics;

- La déclaration du candidat (ou formulaire type DC2) complètement renseignée et signée en original - le DC2 apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Il permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du marché public.

- En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4), l'attestation d'assurance de l'année civile en cours du sous-traitant, l'extrait Kbis du sous-traitant, les capacités professionnelles et financières du sous-traitant, une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.une lettre de candidature (ou formulaire type DC1)

Le candidat produit, en annexe du DC2, les éléments suivants :

1. Une présentation de la société, exposant les moyens humains (effectifs total de la structure, personnel d'encadrement etc.), ainsi qu'une présentation des moyens techniques ou équipements ;

2. Une présentation des principales prestations similaires effectuées par le candidat sur les trois derniers exercices. Ces références sont vérifiables et comprennent notamment le nom et les coordonnées du donneur d'ordre, l'objet détaillé des prestations effectuées, les montants annuels des prestations ;

- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2011 ; elle peut-être remplacée par le formulaire NOTI 2 (ancien formulaire DC7) ou la liasse fiscale 3666 et volet URSSAF au 31/12/2011 (obligatoire à l'attribution) dûment rempli et signé par les autorités fiscales;

Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature (extrait Kbis, attestation d'assurance, rapport d'essai de contrôle sanitaire ...).

Les formulaires type sont téléchargeables sur le site suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature :

- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose des capacités nécessaires pour l'exécution du marché.

10.2 : Documents relatifs à l'offre

Au titre des documents relatifs à l'offre, chaque candidat devra produire :

- **l'acte d'engagement et ses annexes financière et technique**, à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat ;

- **le Cahier des Clauses Particulières** à dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat ;

ARTICLE 11 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront analysées selon les critères suivants, pondérés comme suit :

-les garanties professionnelles et les moyens affectés par l'entreprise à l'exécution de ce marché : 50%

Ce critère sera évalué au regard notamment de la prise en compte des éléments indiqués dans l'acte d'engagement, de la présentation de la société et de ses principales prestations similaires, de la pertinence des éléments de l'offre des candidats au regard des **annexes financière et technique**.

Il prendra en considération l'organisation mise en place pour répondre au besoin, les moyens mis en oeuvre pour assurer les prestations et engagements pris en faveur du développement durable

Il se décompose en 4 sous-critères qui sont les suivants :

- SC1 : Les véhicules (15 points)
- SC2 : Les moyens humains (15 points)
- SC3 : Le respect de l'environnement (10 points)
- SC4 : Le délai minimum de commande par le candidat et le délai minimum proposé en cas d'urgence (10 points)

Afin d'établir la note de chaque candidat, la notation sera effectuée de la façon suivante :

BAREME DE NOTATION POUR LE CRITERE VALEUR TECHNIQUE	0	Absence de réponse ou réponse non engageante ou non contrôlable	La note est ensuite pondérée en fonction du poids du sous critère
	1	Réponse particulièrement faible - Critiquable	
	2	Réponse faible - n'apporte pas de valeur à la réponse	
	2,5	Réponse moyenne (correspond au CCTP et aux standards de la profession)	
	3	Bonne réponse - correspond bien aux attentes du CCTP	
	4	Très bonne réponse - non idéale	
	5	Réponse parfaite - idéale	

- le prix des prestations : 50%

En ce qui concerne le critère « prix des prestations », il est précisé que le jugement des offres s'effectuera sur la base des éléments fournis par le candidat dans les annexes financière et technique.

La technique de calcul consistera à utiliser la meilleure offre financière comme référent. L'offre financière la moins élevée obtiendra ainsi la meilleure note.

Note attribuée au candidat étudié = Note maximale X (montant de l'offre la moins disante /montant de l'offre étudiée.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note totale : valeur technique et prix.

En cas d'égalité de note, l'offre de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur technique sera retenue.

ARTICLE 12 - DATE DE LANCEMENT ET DUREE DE LA CONSULTATION

La date de lancement de la consultation est le **lundi 22 octobre 2012**.

La date de remise des offres est fixée au **jeudi 13 décembre 2012 à 16H30**.

ARTICLE 13 - MODALITES DE RETRAIT ET DE REMISE DES OFFRES

Les documents peuvent être retirés à l'adresse suivante :

A l'accueil de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30

AGROCAMPUS OUEST

65 Rue de Saint Briec à Rennes

Tél. : 02 23 48 50 00

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site www.achatpublic.com.

https://www.achatpublic.com/sdm/ach/gen/ach_home.do?PCSLID=CSL_2012_JcF7EVJhJZ&v=1

Pour permettre l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), les entreprises devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .doc, .rtf et .xls (enregistrés sous MS Office XP 2002).

N.B. : le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

Tout candidat qui retirera le dossier sous format papier, **devra impérativement se signaler à AGROCAMPUS OUEST à l'adresse mail suivante** : karine.lefranc@agrocampus-ouest.fr.

Cette procédure permettra à AGROCAMPUS OUEST de joindre le candidat en cas de complément d'information. Toute offre incomplète due à l'absence de signalement du candidat sera automatiquement rejetée par AGROCAMPUS OUEST.

- Le dossier de consultation peut être retourné par le soumissionnaire sous forme papier.

- Le pli porte l'indication :

**NE PAS OUVRIR
N° MAO 2012 -11**

Les offres doivent être adressées par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

- **Envoi électronique sur le site www.achatpublic.com.**

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant l'article 56 du code des marchés publics.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :
https://www.achatpublic.com/sdm/ach/gen/ach_home.do?PCSLID=CSL_2012_JcF7EVJhJZ&v=1

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site :

http://www.achatpublic.com/appli_apc/AOO_ent_271004.pdf.

Les documents mis à disposition se composent du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des prés requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le : **jeudi 13 décembre 2012 à 16 H 30.**

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

- **Envoi par voie postale (recommandé avec accusé de réception, Chronopost)**

AGROCAMPUS OUEST
Service Achats Marchés Conventions
65 Rue de Saint Briec
CS 84215
35042 Rennes Cedex

- **Dépôt des offres à l'Accueil contre récépissé :**

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 à :
AGROCAMPUS OUEST
65 Rue de Saint Briec
CS 84215
35042 Rennes Cedex

La date limite de réception des candidatures est fixée au :
Jeudi 13 décembre 2012 à 16 h 30.

ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS

14.1 : Renseignements complémentaires

➤ Contacts pour les aspects techniques :

Yves Richard, responsable du Service Achats Marchés Conventions :

yves.richard@agrocampus-ouest.fr

Où

Isabelle Leguen, Adjoint au responsable du Service Achats Marchés Conventions :

isabelle.leguen@agrocampus-ouest.fr

➤ Contact pour les aspects administratifs :

Mme Le Franc Karine, Assistante du Service Achats Marchés Conventions

Tel : 02-23-48-59-50

karine.lefranc@agrocampus-ouest.fr

14.2 : Documents à produire au stade de l'attribution du marché

En application de l'article 46 du code des marchés publics, le prestataire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire :

- L'attestation sociale (NOTI 1)

- L'attestation fiscale (NOTI 2),

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Si ces pièces ne sont pas produites au titre de l'offre, le prestataire devra les produire dans un délai maximum de 6 jours à compter de la réception de la lettre l'informant qu'il a été retenu.

La non-transmission de ces documents dans les délais impartis entraînera l'attribution du marché au candidat classé comme le second mieux-disant.

14.3 : Avis d'information de la décision

Les candidats non-retenus seront informés par lettre recommandée avec accusé de réception avant la signature du marché avec l'attributaire.

14.4 : Différends et litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rennes.

➤ Précisions concernant les recours :

- Requête en référé précontractuel au titre des dispositions des articles L 551-1 et suivant du code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de la candidature ou de l'offre jusqu'à la date de signature du marché.
- Recours pour excès de pouvoir, en annulation de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa notification (art. R 421.1 du code de la justice administrative).